

Synthèse de la réunion CCAS du 29 mai 2026

Nomination des membres du CA non élus au Conseil municipal

Madame la Présidente nomme au conseil d'administration du CCAS :

- Madame Sylviane PETITEAU, en qualité de représentante de l'UDAF 86 – association Paula,
- Madame Maryvonne MOIGNER, en qualité de représentante de l'ADMR,
- Madame Roselyne BRUNET, en qualité de représentante du club la Joie de Vivre,
- Monsieur André CRESSOT, en qualité de représentant du GIR-EHPAD,
- Madame Maryse NAVONE, en qualité de représentante de l'épicerie solidaire ELAN.

Lecture du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2025.

➔ Adoption à l'unanimité.

Élection de la Vice-Présidence.

➔ Élection à l'unanimité de Madame Valérie MOIGNER, Vice-présidente du C.C.A.S. d'USSON DU POITOU.

Délégations de pouvoirs et de signature.

➔ À l'unanimité, le Conseil d'administration attribue les délégations de pouvoirs et de signature à Madame Karyn THIAUDIÈRE, Présidente, et Madame Valérie MOIGNER, Vice-présidente, en cas d'empêchement de la Présidente, dans les matières suivantes :

- l'attribution des prestations d'aide sociale facultative, dans des conditions définies par le conseil d'administration,
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics,
- la conclusion et la révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- la conclusion de contrats d'assurance,
- la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du CCAS et des services qu'il gère,
- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- l'exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration,
- la délivrance, le refus de délivrance et la résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L 264-2 du code de l'action sociale et des familles.

Désignation des représentants au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

➔ À l'unanimité, le Conseil d'administration désigne Madame Karyn THIAUDIÈRE, représentant les élus et Madame Aurélie SORET, représentant les agents pour la durée de la mandature.

Demande de secours énergétique.

Madame la Présidente présente le dossier de demande d'aide.

➔ Compte tenu des difficultés financières rencontrées par l'intéressé, le Conseil d'administration :

- Décide de régler directement auprès de la SORÉGIES, la somme de 200 € (deux-cents euros),
- Autorise Madame la Présidente à signer le mandat administratif y afférent.

Demande de subvention.

➔ Afin d'apprécier la demande de subvention, à l'instar des autres associations, il conviendra de rencontrer les responsables de la Croix-Rouge et de constituer un dossier de demande de subvention.

Point sur la situation administrative des agents du CCAS

Madame SORET rappelle que le CCAS compte deux agents :

- Une aide-soignante placée en disponibilité jusqu'au 3 janvier 2027 à la Clinique de l'Oregon ;
- Une agente cadre de vie mise à disposition de l'EHPAD La Nougeraie jusqu'au 31 décembre 2026.

Un processus de réintégration dans les effectifs communaux concerne l'agente actuellement à disposition de la résidence La Nougeraie.

Informations sur les actions du CCAS

- Madame la Vice-présidente présente aux membres du CA le projet porté par l'EHPAD La Nougeraie, intitulé la Parenthèse des Aidants et que la commune d'USSON DU POITOU souhaite soutenir.
Des professionnels de la santé participent au dispositif mobile pour rencontrer les personnes aidantes, les écouter, les informer et les accompagner dans ce rôle essentiel qu'elles tiennent auprès de leurs proches en situation de perte d'autonomie.
Le projet serait mis en place en septembre 2026, sous réserve de l'obtention du financement par la Fondation Crédit Agricole Assurances.
- La Présidente et la Vice-présidente rappellent que le règlement intérieur du CCAS doit être renouvelé après chaque élection et pour la durée de la mandature. Il est prévu d'aborder ce point lors du prochain CA.

Questions diverses.

- L'ADMR fait face à la disparition progressive du bénévolat. Or, les activités administratives et financières, la gestion du personnel, le suivi des bénéficiaires actuels et les rendez-vous avec de futurs bénéficiaires étaient des missions auparavant assurées par plusieurs bénévoles. Le CCAS se fait le relais de cet appel aux bénévoles. L'ADMR tient son assemblée générale ce lundi 1^{er} juin 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance à 15h50.

La Secrétaire de séance

Martine MARTIN



La Présidente



Karyn THIAUDIÈRE